



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délinquance

Question écrite n° 71921

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le développement, ces dernières années, des incendies de véhicules dans les grandes cités urbaines de notre pays. En effet, depuis vingt ans, ces incendies, qui étaient alors considérés comme des actes criminels particulièrement graves faisant la une des actualités comme de véritables attentats, se sont multipliés dans les quartiers, dans une certaine banalisation de l'insécurité urbaine au quotidien. Ces incidents de voitures reviennent plus particulièrement à deux périodes de l'année : la nuit de la Saint-Sylvestre et les fêtes du 14 Juillet. Ces « feux de voiture » deviennent un cérémonial inquiétant, où les enfants et les adolescents n'hésitent pas à imiter les adolescents et adultes délinquants, pour montrer leur capacité à « faire comme les grands », dans l'état général de déresponsabilisation et de perte d'autorité parentale qui règne dans de nombreux quartiers urbains difficiles. Il est donc nécessaire de mieux connaître ce phénomène, au niveau des faits constatés et des poursuites engagées sur ces affaires, mais aussi des condamnations décidées contre les auteurs de ces incendies de véhicules. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer durant les quinze dernières années, d'une part, le nombre de véhicules incendiés, chaque année, dans l'ensemble des départements français ; d'autre part, le nombre annuel de jeunes condamnés, chaque année, pour ces actes ; et enfin la peine moyenne pour les condamnations envers les jeunes auteurs de ces incendies volontaires de véhicules.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que les incendies volontaires de véhicules sont poursuivis et réprimés par l'article 322-6 du code pénal au titre des destructions, dégradations ou détériorations d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes. Le nombre de faits constatés est une donnée statistique établie annuellement par le ministère de l'intérieur au titre de la délinquance constatée en France par les services de police et les unités de gendarmerie. Sous la qualification de destructions et dégradations de véhicules privés, les services de police et de gendarmerie ont constaté en 2004, 256 290 faits, contre 274 133 en 2003. La part des mineurs mis en cause pour cette infraction est de 22,41 % en 2004 (5 592 mineurs pour 19 365 majeurs), et de 23,76 % en 2003 (5 663 mineurs pour 18 175 majeurs). Il s'agit d'une délinquance essentiellement masculine. Le nombre de condamnations et la structure des peines sont des données issues de l'exploitation du casier judiciaire national. Il n'est pas possible d'isoler, à l'intérieur de l'incrimination destruction ou dégradation de bien appartenant à autrui par un moyen dangereux pour les personnes, la nature du bien objet de l'infraction. Entre 1993 et 2003 le nombre de condamnations prononcées pour ces deux délits n'a cessé d'augmenter passant de 3 à 2 560.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes	3	253	323	557	700	945	945	1 047	1 005	1 155	1 377
Dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes	-	252	389	777	729	762	836	752	776	907	1 183
Total	3	505	712	1 334	1 429	1 707	1 781	1 799	1 781	2 062	2 560

Les tableaux ci-après détaillent les types et quantum de peines prononcées par les juridictions. Ce sont essentiellement des peines d'emprisonnement. Le quantum moyen de l'emprisonnement est de neuf mois en 2003. Les peines d'amende, en tant que peine principale, sont peu prononcées ce qui tend à établir que ces infractions sont assez sévèrement réprimées. Le nombre assez conséquent de mesures éducatives prononcées par les tribunaux donne une indication sur le nombre de mineurs déclarés coupables de ce type de faits. Les données statistiques actuelles ne permettent pas de donner le nombre exact de mineurs condamnés pour cette infraction. La donnée la plus approchante est relative au nombre de condamnations de mineurs pour destructions et dégradations (ce qui regroupe un nombre plus large d'incrimination) qui en 2003 est de 2 881.

Condamnations et peines prononcées pour délits en matière de destruction du bien d'autrui

ANNÉE	CONDA- MNATIONS	PEINES d'empri- sonnement	DONT : quantum ferme	QUANTUM empri- sonnement ferme (en mois)	DONT empri- sonnement sursis total	AMENDES fermes	MONTANT moyen de l'amende ferme	AMENDES sursis total	PEINES alternatives	MESUR éducativ
1993	3	2	2	15,0	0	0		0	1	0
1994	253	213	100	11,2	113	7	2 714 F	3	16	13
1995	323	278	141	12,3	137	6	2 917 F	2	17	20
1996	557	449	172	11,7	277	8	2 438 F	5	17	65
1997	700	588	220	9,1	368	11	2 609 F	9	26	57
1998	945	743	323	9,9	420	24	3 146 F	8	41	119
1999	945	744	292	8,9	452	7	2 000 F	4	26	149
2000	1 047	803	293	9,4	510	33	2 126 F	8	52	141
2001	1 005	743	283	10,0	460	20	3 025 F	10	50	168
2002	1 155	936	390	10,5	546	21	412	4	33	149
2003	1 377	1 153	596	9,1	557	18	472	9	42	140

Dégradation du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes(Délit)

ANNÉE	CONDA- MNATIONS	PEINES d'empri- sonnement	DONT : quantum ferme	QUANTUM empri- sonnement ferme (en mois)	DONT empri- sonnement sursis total	AMENDES fermes	MONTANT moyen de l'amende ferme	AMENDES sursis total	PEINES alternatives	MESUR éducativ
1994	252	189	72	9,7	117	10	2 600 F	2	14	35
1995	389	318	136	10,2	182	10	2 550 F	4	28	28
1996	777	590	242	9,8	348	23	2 470 F	6	45	101
1997	729	560	214	9,2	346	18	3 833 F	3	36	99
1998	762	603	217	8,0	386	10	2 850 F	6	34	97
1999	836	644	257	8,4	387	15	2 400 F	7	36	113
2000	752	540	187	6,3	353	19	2 542 F	7	49	122
2001	776	555	221	7,3	334	18	3 694 F	4	38	149
2002	907	689	307	7,7	382	24	522	5	50	121
2003	1 183	942	442	8,2	500	18	481	6	57	143

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 71921**Rubrique :** Jeunes**Ministère interrogé :** justice**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 2005, page 7641**Réponse publiée le :** 20 septembre 2005, page 8793